

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2023**

Date de convocation : 31/03/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre votants : 13

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	Excusée
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Sophie CHAPUIS est désignée secrétaire de séance.

Le maire annonce que 2 délibérations seront proposées lors du Conseil Municipal en complément de l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars vous a été adressé par mail le 9 mars 2023.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023.**

2 - Grand Bourg Agglomération :

- **Point sur la rencontre avec la SPL Interra**

La SPL Interra ouvre son capital et une présentation de cette société avait été faite avec la proposition d'entrer ou non au capital de la SPL.

Grand Bourg Agglomération, Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté de Communes de la Veyle sont aujourd'hui les principaux actionnaires.

L'augmentation du capital de la SPL par souscription d'actions avec achat d'un minimum de 5 actions (500€ par action)

Intérêt : aide aux travaux liés aux aménagements touristiques et économiques (pour les actionnaires)

Limites : cela est intéressant pour les gros investissements

Pour la commune de Tossiat, pas d'aménagements économiques en perspective en nom propre. Les aménagements prévus concernent des zones dépendant de GBA, déjà actionnaire

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition de participation au capital de Interra.

- **Retour sur la rencontre avec les entreprises du rond-point (Autoroute)**

Une rencontre s'est déroulée avec les entreprises installées près de ce rond-point car elles rencontrent les mêmes problématiques de voirie (chaussées dégradées, difficultés d'accès en raison des camions stationnés dans le rond point). Une rencontre avec l'entreprise génératrice de la gêne est à prévoir dans les prochaines semaines.

- **Voie douce**

Le comité de pilotage regroupant les communes concernées par ce projet souhaite réaliser une étude de faisabilité. La commune de Druillat est porteuse du projet et une subvention LEADER a été demandée.
Coût de l'étude TTC : 13 980.00 € - subvention Leader 80 % 11184.00 € - autofinancement des communes 20 % 2 796.00 € soit 466.00 € par commune.

Délibération n° 2023-04-001 : participation financière dans l'autofinancement de la commune qui déposera le dossier auprès du programme LEADER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de confier à la commune de Druillat la charge de réaliser l'étude de faisabilité de la voie douce du Sud Revermont et de solliciter le soutien financier du programme LEADER

DECIDE de verser à la commune de Druillat, sous réserve du versement du fonds Leader, la somme de 466.00 €, correspondant à la part de la commune de Tossiat pour sa participation financière dans l'étude de faisabilité de la voie douce du Sud Revermont.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

3 - Modification commissions municipales

- Création d'une commission :
Sur proposition du Maire, il est proposé de créer une commission « embellissement du village » qui prendrait en charge la partie décoration du village gérée jusqu'à lors par la commission Culture animation

Délibération n° 2023-04-002 : création de la commission « embellissement du village »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'une commission « embellissement du village ». Cette commission comportera 5 membres du conseil municipal et se réunira prochainement pour élire son vice-président.

- Suppression d'une Commission
Sur proposition du Maire, il est proposé de mettre fin à la commission « personnel communal » pour une reprise par le Maire et les adjoints

Délibération n° 2023-04-002 : Suppression de la commission « personnel communal »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 4 abstentions et 3 contre, décide de supprimer la commission « personnel communal »

4 - Commissions municipales

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

Subvention – projets sculpture à l'école : La demande initiale était parvenue sans explication. Un projet détaillé est parvenu le 26 mars (coût du projet environ 7000€) Il est proposé de donner un accord de principe d'une subvention de 1000 € en fonction de la réalisation du projet. Cette subvention sera versée directement à l'école le cas échéant.

Feux d'artifice du 13 juillet : Le devis signé (2700€) a été envoyé à l'entreprise Concept feux

Course du cœur : La manifestation s'est bien déroulée malgré un changement de lieu à la dernière minute. Peu de monde au spectacle à 9h30. Il est souligné la qualité du spectacle et l'intérêt d'aborder le thème du don d'organes.

Tour de France :

Une première réunion s'est déroulée le 28/03 en présence d'ASO (société du Tour de France), de la gendarmerie, des associations de Tossiat, des membres de la Commission Culture-Animation et du groupe de travail Tour de France. Une prochaine réunion est prévue le 18/04 à 19h salle du conseil..

Le conseil municipal est informé par la société organisatrice que le village de Tossiat sera relai étape.

Amicale des Jeunes : Suite à différents problèmes, le Maire a demandé à rencontrer le Président de l'Amicale des Jeunes. L'amicale a demandé à pouvoir occuper la salle Marcel Dérudet lors des matchs de la coupe du monde de rugby.

- Commission communication

Le magazine est prêt à être imprimé. Distribution fin avril avec le DICRIM et la feuille du syndicat de la Reyssouze

Participation au plus beau village : Une journaliste prendra contact pour réaliser un petit film et recueillir des témoignages

Projet de valorisation de la compagnie des Sapeurs-Pompiers à travers un film réalisé par Photo Truck pour un coût de 820 € HT – Accord du chef de corps

- Commission environnement

Une naissance /un arbre. Le conseil ayant décidé de ne plus proposer de plantations sur propriété, les plantations sur le territoire communal seront seules autorisées. Cependant les inscriptions faites avant cette réunion pour plantations sur propriété seront encore acceptées. Plantation le 25/11. Les formulaires ont été modifiés en conséquence.

Haie le long du piétonnier de la route de La Vavrette. Prévues pour fin 2021 (200m, 80 plants : cornus, prunus, corylus) avec financement par GBA. Repoussée pour cause de COVID, à revoir pour cet automne.

Opération « village propre » prévue le 08/04. RDV à 9 h30 au local technique.

Apéro ambroisie le 28/07.

SIEA : Lancement du dispositif « le solaire à portée de main »

Monsieur le Maire informe du dispositif proposé par le SIEA. Le lien sera mis sur les réseaux d'informations de la Mairie

- Commission Fleurissement

Des travaux de desherbage sont effectués par une équipe de l'ADAPEI encadrée par les employés communaux.

- Commission Scolaire et Périscolaire

Réunion avec les enseignants le 28/03 :

Mise en place d'un carnet de liaison mairie/enseignants et mise en place d'une réunion mensuelle élu/directeur

Conseil d'école du 28/03 :

Il est prévu que les enseignants présentent les projets des classes et de l'école et les axes du futur projet d'école pour les 3 années scolaires à venir.

Concernant le budget des classes, les enseignants ont demandé une augmentation de la somme allouée par élève (50€ à ce jour). La commission n'est pas favorable à une augmentation de la somme globale dans la mesure où le budget global n'est pas consommé en fin d'année à ce jour.

Le conseil municipal propose de rester à cette somme de 50 €.

Question concernant le paiement du péri-scolaire avec le CESU. À ce jour il n'est pas possible d'utiliser les CESU pour payer l'utilisation des services périscolaires.

Carnaval de l'école prévu le vendredi 7 avril matin avec défilé dans les rues de Tossiat

- Commission travaux-bâtiments

Changement des clés : Le changement des barillets devrait être effectif semaine 15

Travaux de l'école : Le maître d'œuvre a lancé les consultations Projet de rénovation des 2 classes donnant sur la cour. Il est prévu que la classe de Mme RÉTIF se tienne dans la salle du conseil durant les travaux. Début des travaux le 09/07.

Il est prévu la pose d'un arrondi autour de l'amortisseur de la structure de la cour des maternelles afin d'éviter que les enfants se prennent les pieds dans les bordures (matériel réceptionné, à poser lors des vacances d'avril). Des étaières ont été posées dans le dortoir des petits.

Haissor : Les locataires ont été réunis le 27/03 avant leur installation dans les logements. Les déménagements ont eu lieu en début de semaine.

Terrain en Chessenin : Les 2 terrains sont réservés

Réfection de la toiture de la cure : coût 2 700 € TTC

Réunion du Conseil syndical de SBVR du 23/03 et projet de « débétonisation » de la rivière dans le village. Il est proposé au conseil Municipal d'engager l'étude concernant une possibilité de débétoniser le lit de la rivière pour qu'elle retrouve son cours normal, ce qui réduirait le réchauffement de l'eau.. Le conseil municipal donne son accord pour engager l'étude sans frais financiers.

- Commission voirie

Assemblée générale du Syndicat des Eaux

Discussion autour de la possibilité d'utilisation des puits de Tossiat en cas de défaillance de la station de pompage d'Oussiat.

Une demande sera faite par le Syndicat des Eaux

Travaux en cours :

2 opérations pourraient être mises en œuvre rapidement

- Remblaiement de la plateforme devant le local technique : Le conseil municipal valide la proposition de la commission de retenir l'entreprise Renaud Rémi pour ces travaux.
- Réalisation de la tranchée pour les eaux pluviale, route de la Balette : Le conseil municipal valide la proposition de la commission de retenir l'entreprise Falaise pour ces travaux.

Travaux de séparatif lotissement En Bériat : Une réunion publique s'est déroulée le 04/04

Bassin de rétention du lotissement dynacité: les employés communaux ont sécurisé ce bassin en le clôturant.

- CCAS

Une relance a été faite auprès du club Amitié Loisirs pour sensibiliser les personnes les plus âgées à une activité prévention. Mais pas de retours à ce jour.

5- Administration générale

Les règlements intérieurs de la salle des Fêtes et de la salle Marcel Dérudet ont été modifiés en fonction des remarques de chacun.

Les règlements intérieurs sont adoptés avec une modification concernant les horaires d'utilisation des salles.

Emploi secrétaire de Mairie

Afin de régulariser la situation de la secrétaire de Mairie, le conseil Municipal est appelé à prendre une délibération à caractère rétroactif instaurant la création du poste de secrétaire de Mairie

Délibération n° 2023-04-004

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : secrétaire de Mairie ou secrétaire générale de Mairie Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi de secrétaire de Mairie à temps complet à compter du 01/02/2023 pour assurer la gestion des services et des agents de la collectivité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création du poste de secrétaire de Mairie et valide son caractère rétroactif.

6 – Urbanisme

PLU : une réunion avec le cabinet b2r est prévue le 26 avril avec une présentation du rendu de l'enquête en ligne. 35 personnes ont répondu au questionnaire.

- Dossiers déposés depuis le dernier conseil :
Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :
SCI ESTATIX – démolition d'un bâtiment et d'un mur – A la Garde
TSV Immobilier – Aménagements de logements – Route de Salles
- Déclarations préalables :
M. Richard BERGER – extension – Impasse des Teppes
M. Roger CHALON – couverture terrasse – Allée des Thuyas
M. BODIO Fabien – Clôture & portail – Chemin des Teppes
- Déclarations d'intention d'aliéner
Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain. Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :
Vente BARBIER / LEKNER – Rue Saint Jean
VENTE GUEYNARD / HALIMI – Route de Montagnat

7-finances

a) Vote des taux des taxes

La taxe d'habitation sur les résidences principale est supprimée depuis le 01/01/2023. La taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires. Compte tenu de la revalorisation des bases de 7.1%, il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2023, les bases ont été revalorisées. Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2023 s'élèvent à 453 515 €

TAXES	Taux 2022	Bases 2022	Produits perçus en 2022	Taux reconduits 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produits attendus
Taxe foncière bâti	24.15%	1 629 744 €	393 583 €	24.15%	1 755 000 €	423 833 €
Taxe foncière non bâti	40.54%	50 631 €	20 526 €	40.54%	56 600 €	22 946 €
Taxe habitation résid. Secondaire				9.53%	70 695 €	6 737 €
TOTAL			414 109 €			453 515 €

Délibération n° 2023-04-005

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les taux comme ci-dessus proposés pour l'année 2023

Il est précisé que le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 = 439 713 € (produits attendus des ressources à taux votés (453 515 €) + produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (-13723 €)) = 439 713 €

b) Provision pour créances douteuses

Cette provision doit être constituée dans 3 cas :

1. Dès l'ouverture d'un contentieux en 1^{ère} instance contre la commune
2. Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au code du commerce pour les garanties d'emprunts, prêts, créances...
3. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

La commune de Tossiat, doit prévoir une provision pour le cas 3.

Cette provision représente 15% des créances de plus de 2 ans soit $4747 \times 0.15 = 712.08$ €

Il est donc proposé d'inscrire un montant de 700 € sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » section dépenses de fonctionnement sur le budget 2023.

- Délibération n° 2023-04-006

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'inscrire au budget principal 2023 compte 6817 un montant de 700 €

c) Vote des subventions

Sur proposition du CCAS et de la commission animation, le conseil municipal est appelé à voter les subventions relatives aux associations et aux actions sociales :

- Délibération n° 2023-04-007

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'attribution des subventions pour l'année 2023 selon les propositions des commissions à hauteur de 15 785.00 € dont 7 100 € pour les actions sociales et 8 685 € pour les associations.

d) Budget primitif 2023

La commission Finances s'est réunie le 13 février dernier pour préparer le budget primitif 2023. Pour voter le budget et notamment les affectations, il est nécessaire de prendre connaissance des résultats 2022. Compte administratif 2022 Budget communal validé par la Trésorerie Le solde d'exécution 2022 est de 436 315.99 € (E TOTAL) •L'excédent global

cumulé au 31/12/2022 représente 647 472.12 € (E+H fonctionnement) •Le déficit cumulé d'investissement représente 211 156.13 € (E Investissement) •Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 436 315.99€ (E+H TOTAL)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
(A) Recettes de l'exercice 2022	163 357.16 €	994 826.78 €	1 158 183.94 €
(B) Dépenses de l'exercice 2022	353 257.34 €	881 207.18 €	1 234 464.52 €
(C) Résultat de l'exercice 2022 (A-B)	-189 900.18 €	113 619.60 €	-76 280.58 €
(D) Résultat antérieur 2021	-21 255.95 €	533 852.52 €	512 596.57 €
(E) Solde d'exécution (C+D)	-211 156.13 €	647 472.12 €	436 315.99 €
(F) Restes à réaliser recettes 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
(G) Restes à réaliser dépenses 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
(H) Solde des restes à réaliser (F-G)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RÉSULTAT D'ENSEMBLE (E+H)	-211 156.13 €	647 472.12 €	436 315.99 €

Détermination du résultat 2022

Excédent de fonctionnement :	113 619.60
Excédent d'investissement :	0.00
Résultat de l'exercice	113 619.60
Résultat antérieur reporté	533 852.52
Résultat à affecter (A + B)	647 472.12
Solde d'exécution d'investissement	-189 900.18
Résultat antérieur reporté	-21 255.95
TOTAL	-211 156.13
Solde restes à réaliser	0.00
Besoin de financement (E + D)	-211 156.13
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest.	211 156.13
Report de fonctionnement R 002	436 315.99
Dépenses d'investissement D 001	211 156.13
Résultat affecté	647 472.12

Résultats du budget communal : Le résultat de clôture 2022 est de -76 280,58 € (excédent fonctionnement 113 619,60 € + déficit investissement 189 900,18 €). L'excédent global cumulé au 31/12/2022 représente 647 472,12 €. Le déficit cumulé d'investissement est de 211 156,13 €. Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 436 315,99 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Emprunts – Situation au 01/01/2023

OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX Initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	Amortissement 2023	Intérêts 2023	Date fin
Groupe scolaire + divers	CACIB	2006	1 000 000,00	4,14%	240 mois	276 800,00	64 700,00	11 618,67	2026
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000,00	4,89%	240 mois	122 089,41	17 988,74	8 642,82	2028
Coeur village 2ème tranche	BF	2009	150 000,00	4,04%	240 mois	61 824,36	8 138,15	2 375,49	2029
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000,00	3,06%	240 mois	56 891,35	6 578,14	1 668,18	2030
Boulangerie - travaux divers	CERA	2011	185 216,58	1,55%	180 mois	58 688,97	13 111,94	768,55	2026
Achat tracteur	Boue postale	2021	100 000,00	0,19%	60 mois	80 075,89	19 961,98	137,94	2036
TOTAL			1 855 216,58			651 344,58	130 238,55	22 211,65	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'affectation à la section d'investissement représente 436 315,99 €.

RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022 + DM	PROPOSITION BP 2023
011 Charges à caractères générales	408 200.00 €	327 150.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	435 400.00 €	437 800.00 €
65 Autres charges de gestion courante	127 050.00 €	140 250.00 €
66 Charges financières	25 638.74 €	22 300.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €	3 500.00 €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circul.	700.00 €	700.00 €
022 Dépenses imprévues	31 234.36 €	37 497.99 €
023 Virement à la section d'investissement	421 048.58 €	442 460.00 €
042 Opérations d'ordre	24 185.84 €	2 358.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 474 457.52 €	1 414 015.99 €
RECETTES		
002 excédent antérieur reporté	533 852.52 €	436 315.99 €
013 atténuations de charges	3 500.00 €	5 000.00 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	85 600.00 €	85 400.00 €
73 impôts et taxes	705 800.00 €	737 800.00 €
74 dotations, subventions, participations	123 205.00 €	125 800.00 €
75 autres produits de gestion courante	22 500.00 €	22 200.00 €
76 produits financiers	- €	1 500.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 474 457.52 €	1 414 015.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévision des dépenses d'investissement :

RECAPITULATIF PAR OPERATION		
	Opérations	Dépenses
OP 331	<i>Mode doux</i>	
2111	Terrains nus	5 500.00
2314	Prolong. mode doux en Bériat	0.00
OP 339	En chessenin	161 100.00
	En chessenin (voirie)	60 000.00
OP 340	Chemin du Moulin	51 000.00
OP 341	Rehabilitation école	192 600.00
	TOTAL Opérations	470 200.00

VOTE BUDGET - RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		Proposition BP 2023	Proposition BP 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	211 156.13 €	
10	Reprise sur taxe d'aménagement	18 000.00 €	
020	Dépenses imprévues	0.00 €	
16	Amortissement des emprunts en euros	135 310.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	43 200.00 €	
205	Reprise licence	7 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	587 137.00 €	
23	Immobilisations en cours	0.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		442 460.00 €
024	Produits de cession		249 000.00 €
40	Opérations d'ordre entre section		2 358.00 €
10	Dotations fonds divers réserves		266 856.13 €
13	Subventions d'investissement		41 129.00 €
16	Emprunts		0.00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 001 803.13 €	1 001 803.13 €

- **Délibération n° 2023-04-008**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif principal pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 414 015.99 €
 Recettes de fonctionnement : 1 414 015.99 €
 dont 436 315.99 € d'excédent antérieur reporté

Dépenses d'investissement : 1 001 803.13 €
 Recettes d'investissement : 1 001 803.13 €
 dont 211 156.13 € de déficit d'investissement reporté et 442 460.00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

8-Questions diverses

Comité de Jumelage

Une quarantaine de personnes participeront au voyage à Hackenheim pour célébrer le 30^{ème} anniversaire du jumelage.

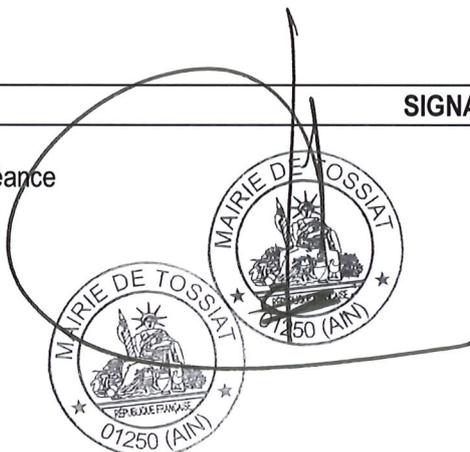
Vidéoprotection : Le dossier devrait être à nouveau étudié à compter de mi avril.

Prochain conseil : le jeudi 4 mai 2023

La séance est levée à : 23h20

SIGNATURES

Le Président de Séance
 Le Maire,



Le Secrétaire,